

COMMUNIQUE DE PRESSE

Novembre 2014

Rapports au Parlement flamand

Métiers en pénurie – Qualité des informations stratégiques

Adéquation de l'enseignement avec le marché du travail

La Cour des comptes a réalisé deux audits relatifs aux métiers en pénurie à propos, d'une part, de la qualité des informations stratégiques concernant ces professions et, d'autre part, de l'adéquation de l'enseignement avec le marché du travail.

Pour définir leur politique, les pouvoirs publics s'appuient essentiellement sur les études annuelles réalisées par l'office de l'emploi flamand, le VDAB, à propos des métiers en pénurie. Ces études constituent certes un instrument important mais, telles qu'elles se présentent actuellement, elles donnent une image de la situation qui est partiellement biaisée et surestimée. La Cour des comptes a formulé une série de recommandations afin d'améliorer l'utilité de ces études.

Par ailleurs, la Cour des comptes s'est penchée sur l'adéquation des études secondaires avec le marché du travail. La situation n'est pas encore optimale. Parmi les grandes formations du troisième degré de l'enseignement technique et professionnel, de nombreux étudiants quittent l'école avec une qualification moins adaptée au marché du travail. Le décret relatif à la structure des certifications du 30 avril 2009 améliore partiellement la situation, mais l'exécution de ce décret rencontre des problèmes de portée, de lenteur et de manque d'informations.

Informations stratégiques concernant les métiers en pénurie sur le marché du travail

Les études annuelles du VDAB concernant les métiers en pénurie constituent la principale source d'informations stratégiques sur l'ampleur et la nature des métiers en pénurie. Le VDAB y pointe les métiers qui sont en pénurie et pour quelles raisons. L'existence de ces études est une bonne chose en soi ; le VDAB y consacre beaucoup d'efforts pour identifier les pénuries sur le marché de l'emploi en Flandre. L'objectif premier du VDAB est de déterminer ainsi les professions sur lesquelles il concentrera ses moyens en priorité. Néanmoins, l'approche du VDAB se prête moins bien à la production d'informations stratégiques sur les métiers en pénurie. D'une part, elle a pour effet de surestimer le nombre de métiers en pénurie, notamment en raison du faible seuil (neuf postes vacants suffisent pour qu'un métier figure dans la liste) et de l'ajout de professions après concertation avec ses propres experts du marché de l'emploi et les organisations sectorielles, qui ne disposent pas d'une base statistique pertinente. D'autre part, il n'est pas certain

que l'approche du VDAB donne une image représentative du marché des offres d'emploi en Flandre, en ce qu'elle s'appuie sur un échantillon limité, à savoir une partie des offres d'emplois du VDAB. En outre, les études ne font pas suffisamment de distinction entre les professions en fonction de l'intensité de la pénurie.

En consultant des experts du VDAB et des organisations sectorielles, ces études visent aussi à identifier les causes des pénuries. Le VDAB distingue les causes quantitatives (peu de diplômés dans certaines orientations), qualitatives (manque de main-d'œuvre possédant certaines compétences) et liées aux conditions de travail (salaire peu élevé, etc.). À l'heure actuelle, l'identification des causes n'est toutefois pas étayée structurellement par des résultats d'études spécifiques aux professions et aux secteurs. Par ailleurs, la division actuelle en trois types de causes manque de profondeur : un déficit quantitatif ou qualitatif peut aussi cacher de nombreux autres facteurs. Enfin, les études ne mettent pas assez en avant certaines causes, telles que celles liées aux entreprises ou d'ordre individuel.

Les prévisions relatives au marché de l'emploi n'en sont encore qu'aux balbutiements. Une étude du marché de l'emploi en Flandre pour l'avenir (*Vlaams Arbeidsmarktonderzoek voor de Toekomst*) entamée en 2010 comprend des prévisions quantitatives élaborées par le centre WSE (Travail et économie sociale), l'inventaire des compétences requises (base de données des compétences) et des prévisions qualitatives sous la forme d'études stratégiques ciblées par secteur. Cependant, les prévisions quantitatives n'ont été réalisées qu'en partie jusqu'à présent à cause de deux obstacles concernant la méthode : la difficulté à faire des prévisions macroéconomiques et le manque d'informations au niveau professionnel. Seuls onze fonds sectoriels (sur 33) participent encore aux prévisions qualitatives.

Adéquation de l'enseignement avec le marché du travail

Le plan d'action Stem (*science, technology, engineering, maths*) est l'une des principales actions de la politique flamande visant à mettre l'enseignement en adéquation avec le marché du travail. Il a pour but de promouvoir les carrières dans les domaines des mathématiques, des sciences exactes et de la technologie. Il s'agit d'un projet transversal entre les départements de l'Enseignement et de la Formation, de l'Emploi et de l'Économie sociale, et de l'Économie, des Sciences et de l'Innovation, qui portera vraisemblablement ses fruits surtout sur le long terme. Les pouvoirs publics ont aussi entamé un examen des formations. À cet égard, ils envisagent une réforme de l'enseignement secondaire, censée améliorer cette adéquation. La mise en œuvre du décret de 2009 relatif à la structure des certifications fait également partie des actions significatives.

En ce qui concerne les programmes, les écoles ne peuvent plus, depuis l'année scolaire 2014-2015, ouvrir certaines formations trop peu adaptées au marché de l'emploi. Par ailleurs, elles sont libres d'ouvrir certaines formations Stem, contrairement à la plupart des formations pour lesquelles elles doivent obtenir l'autorisation du gouvernement flamand. La réglementation ne prévoit aucun autre incitant pour l'ouverture de formations recherchées sur le marché de l'emploi et répondant à un besoin. Elle ne prévoit pas non plus de modifier ou éventuellement

de réduire l'offre existante des écoles en fonction de l'évolution des besoins. L'équilibre n'est pas encore satisfaisant dans l'offre : les formations moins adaptées au marché du travail sont largement proposées par les écoles, alors que certaines formations adéquates le sont de manière limitée. Le décret de 2009 relatif à la structure des certifications est censé mettre davantage l'enseignement en adéquation avec le marché du travail. Ce décret n'ayant toutefois pas été soutenu amplement par les partenaires sociaux au sein du Conseil socio-économique flamand (Serv), il a été modifié en 2011, ce qui n'empêche pas le Conseil flamand de l'enseignement (Vlor) d'avoir toujours des réserves de fond à son égard.

Les formations scolaires destinées à répondre aux besoins du marché du travail comprennent à la fois une formation de base et un apprentissage professionnel. Le législateur décréte n'a toutefois pas fixé d'objectifs finaux pour l'apprentissage professionnel. Dans la pratique, les écoles peuvent définir une partie des programmes d'études en fonction des profils professionnels établis, entre autres, par le Serv. Cependant, parmi les programmes d'études examinés par la Cour des comptes, 45 % d'entre eux dans le troisième degré de l'enseignement secondaire professionnel et 77 % dans le troisième degré de l'enseignement secondaire technique ne font pas référence à un profil professionnel. De plus, plusieurs programmes d'études n'ont pas été actualisés depuis longtemps. À l'avenir, la qualification professionnelle constituera la base du volet professionnel des formations destinées à répondre à un besoin sur le marché du travail. La qualification professionnelle implique une certaine pertinence par rapport au marché du travail et une formation définie selon un profil de compétences professionnelles. Les qualifications professionnelles devront être reprises de manière identifiable dans les programmes d'études. Ces aspects garantissent une meilleure adéquation de fond à l'avenir. Cependant, le nouveau régime ne prévoit aucune disposition concernant l'actualisation ou la suppression éventuelle de formations et associe tardivement les formateurs à l'élaboration des qualifications professionnelles. Il ressort des dossiers de qualification professionnelle déjà constitués que les fiches de compétences utilisées ont dû être complétées quasiment dans tous les cas et que la pertinence par rapport au marché du travail est démontrée de manière limitée. L'approche par compétences comporte aussi certains risques.

Réaction des ministres

Le ministre de l'Emploi a noté que le rapport de la Cour des comptes comprend, outre une appréciation des études concernant les métiers en pénurie, une série d'observations et de recommandations pertinentes dont il faudra assurer le suivi. Dans sa réponse, il a décrit quelques actions d'amélioration qui satisfont aux recommandations de la Cour. La ministre de l'Enseignement s'est ralliée au rapport relatif à l'adéquation qui, selon elle, invite tous les partenaires concernés à poursuivre leurs efforts en vue d'une meilleure adéquation de l'enseignement avec le marché du travail.

Information destinée à la presse

La Cour des comptes est l'institution chargée de contrôler les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à l'amélioration de la gestion publique. À cet effet, elle fait parvenir aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés, des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. En sa qualité d'institution collatérale du parlement, la Cour des comptes est indépendante des organes qu'elle contrôle.

Les rapports *Métiers en pénurie* et *Adéquation de l'enseignement avec le marché du travail* ont été transmis au Parlement flamand. Ils ont également été mis en ligne, ainsi que le présent communiqué de presse, sur le site web de la Cour des comptes (www.courdescomptes.be).